

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 796

30 octobre 1998

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Ascolux, S.à r.l., Remich | page 38189 | Kykem S.A., Larochette | 38174 |
| Baltimore S.A., Luxembourg | 38190 | Lau Ré S.A., Luxembourg | 38175 |
| Coselux, S.à r.l., Luxembourg | 38193 | LBB Landesbank Berlin - Girozentrale, Berlin | 38175 |
| Entreprise Market S.A., Luxembourg | 38163, 38164 | Life S.A., Luxembourg | 38174 |
| E.R.E.C., European Real Estate Company S.A., Luxembourg | 38195 | Lift II - Lift, G.m.b.H. & Co. K.G., Bascharage | 38176 |
| Etoile Promotions «E», S.à r.l., Luxembourg | 38162 | Lift, S.à r.l., Bascharage | 38175 |
| Euronic Holding S.A., Luxembourg | 38162 | Lion Investment Holding S.A., Luxembourg | 38175 |
| European Inventions S.A., Luxembourg | 38162 | Lux-Sarda Consultant S.A. Holding, Luxembourg | 38176 |
| Fichet Bauche, S.à r.l., Luxembourg | 38162 | Marul Holding S.A., Luxembourg | 38199 |
| Filimi Investment Holding S.A., Larochette | 38164 | M.B.K. Holding S.A., Luxembourg | 38185 |
| Finch Immo S.A., Luxembourg | 38165 | Mc Anthony S.A., Larochette | 38176 |
| Fondation Carlo Hemmer, Etablissement d'utilité publique, Luxembourg | 38185 | MC - BBL Eastern European (Holdings) S.A., Luxembourg | 38176 |
| Fondation Handicap 999, Nospelt | 38198 | Media Trust S.A., Luxembourg | 38199 |
| Froebau, GmbH, Greiveldange | 38163 | Meinbach Consulting & Design, S.à r.l., Moutfort | 38200 |
| Gautier, S.à r.l., Luxembourg | 38165 | Mercedes-Benz Luxembourg S.A., Luxembourg | 38200 |
| Georges-Putz, S.à r.l., Grevenmacher | 38204 | Micropal Luxembourg S.A., Kehlen | 38201 |
| Geradpark S.A., Luxembourg | 38162 | Multigerm S.A., Leudelange | 38184 |
| Glint Bravo S.A., Larochette | 38165 | Naska Group S.A., Luxembourg | 38199 |
| Glint Bravo II S.A., Larochette | 38165 | Natura Helvetica S.A., Luxembourg | 38201 |
| Glint Lima S.A., Larochette | 38166 | Nikalk Holding S.A., Larochette | 38201 |
| Glint Lima II S.A., Larochette | 38166 | (La) Norma Ubic S.A., Larochette | 38175 |
| Glint Mike S.A., Larochette | 38166 | Ordilux, S.à r.l., Luxembourg | 38201 |
| Glint Mike II S.A., Larochette | 38166 | Pâtisserie Winandy, S.à r.l., Luxembourg | 38202 |
| Glint Sierra S.A., Larochette | 38166 | Pecota Holding S.A., Larochette | 38200 |
| Glint Sierra II S.A., Larochette | 38166 | Peinture Laruccia, S.à r.l., Luxembourg | 38202 |
| Gras Savoye Luxembourg S.A., Luxembourg | 38164 | Phidias S.A., Esch-sur-Alzette | 38202 |
| Gunnerston Properties S.A., Luxembourg | 38167 | Planet Trade, S.à r.l. | 38185 |
| Henderson International Luxembourg S.A., Senningerberg | 38167 | P.M.I. International, S.à r.l., Luxembourg | 38201 |
| Henderson International Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg | 38165 | Pom International S.A. | 38203 |
| Henderson Management S.A., Senningerberg | 38168 | Prolifa, S.à r.l., Luxembourg | 38203 |
| Hoffmann-Schwall, S.à r.l., Alzingen | 38170 | Promotor, GmbH, Luxembourg | 38203 |
| Horse-Stud S.A.H., Strassen | 38168, 38169 | Qwack Montagne S.A., Larochette | 38204 |
| HTF Luxholding A.G., Luxembourg | 38170 | Raiders 2000 S.A. | 38205 |
| HTR India Fund Management S.A., Senningerberg | 38170 | Rhodes S.A., Luxembourg | 38203, 38204 |
| Immogest, S.à r.l., Luxembourg | 38167 | Roland International Holding S.A., Luxembourg | 38202 |
| Immoprince, S.à r.l., Luxembourg | 38167 | Sageri Luxembourg S.A., Luxembourg | 38205 |
| INPARFIN, International Participation Holding S.A., Luxembourg | 38172 | San Rocco International S.A., Luxembourg | 38205 |
| Inter-Actions Faubourgs, A.s.b.l., Luxembourg | 38188 | Sedec S.A., Luxembourg | 38204 |
| Inter Futures, Sicav, Luxembourg | 38169 | Serie S.A., Luxembourg | 38206 |
| Inter Management Services S.A., Luxembourg | 38171 | SGZ-Bank Südwestdeutsche Genossenschafts-Zentralbank A.G., Frankfurt am Main | 38206 |
| Inter Strategie, Sicav, Luxembourg | 38171, 38172 | Silif, G.m.b.H., Bascharage | 38205 |
| Intrapar Holding S.A., Luxembourg | 38171 | Simon Investments S.A., Larochette | 38206 |
| Investar, S.à r.l., Luxembourg | 38172 | Sioux S.A., Luxembourg | 38207 |
| Isfin S.A., Luxembourg | 38173 | Société Immobilière de l'Arsenal, S.à r.l., Luxembourg | 38206 |
| Jip Holding S.A., Larochette | 38173 | Solimo S.A., Luxembourg | 38208 |
| Jonros, S.à r.l., Strassen | 38173 | Sudgaz S.A., Esch-sur-Alzette | 38208 |
| Jukem S.A., Larochette | 38173 | Suxeskey S.A., Larochette | 38208 |
| Jules & Donker S.A., Luxembourg | 38173, 38174 | Transit Auto, S.à r.l., Luxembourg | 38206 |
| Kalieme S.A., Larochette | 38173 | Valta Holding S.A., Luxembourg | 38183 |
| Koratrade Finance S.A., Luxembourg | 38174 | Vip Domotec, S.à r.l., Luxembourg | 38197 |
| | | WFG Retlaw Holding S.A., Larochette | 38198 |
| | | Windows International S.A., Luxembourg | 38197 |

ETOILE PROMOTIONS «E», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1998.

Pour ordre

SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C.

Signature

(36150/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

EURONIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 29.019.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36151/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

EUROPEAN INVENTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 11.499.

Gegründet laut Urkunde vom 9. November 1973, aufgenommen durch M^e André Schwachtgen, Notar im Amtswohnsitz damals in Petingen und heute in Luxemburg, und veröffentlicht im Mémorial C Nr. 6 vom 11. Januar 1974; die Satzung wurde abgeändert laut Urkunde vom 31. Dezember 1978, welche durch M^e Frank Baden, Notar im Amtswohnsitz damals in Mersch und heute in Luxemburg, aufgenommen und im Mémorial C Nr. 92 vom 28. April 1979 veröffentlicht wurde, abgeändert laut Urkunde vor demselben Notar vom 18. April 1980, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 142 vom 8. Juni 1980, abgeändert laut Urkunde vor demselben Notar vom 21. Oktober 1982, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 311 vom 27. November 1982, abgeändert laut Urkunde vor demselben Notar vom 29. Juni 1983, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 225 vom 8. September 1983.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1998, vol. 511, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN INVENTIONS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(36152/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

FICHET BAUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 12.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour la S.à r.l. FICHET BAUCHE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(36154/757/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GERADPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1998.

Pour ordre

SOCIETE DE REVISION

ET D'EXPERTISES S.C.

Signature

(36159/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

FROEBAU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 3, Om Maes.
R. C. Luxembourg B 26.884.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg, en date du 5 août 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 110S, fol. 12, case 11,

que la société à responsabilité limitée FROEBAU, GmbH, avec siège social à Greiveldange, a été mise en liquidation et que Monsieur Hubert Froese, ingénieur, demeurant à Schöppenstedt, a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions y compris ceux inscrits à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour extrait, délivré aux fins de publication, par M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, empêché.

Luxembourg, le 26 août 1998.

M. Thyès-Walch.

(36157/216/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

ENTREPRISE MARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 49.933.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Signature.

(36140/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

ENTREPRISE MARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 49.933.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Signature.

(36141/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

ENTREPRISE MARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.933.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 mars 1998

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Sonja Müller et l'assemblée a élu M. Jean-David van Maele scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits en date du 31 décembre 1996 et du 31 décembre 1997
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes et leur démission
3. Election d'un nouveau conseil d'administration
4. Election d'un nouveau commissaire aux comptes
5. Changement du siège social de la société.

Décisions

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour les exercices au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997 ont été unanimement approuvés par les actionnaires.

2. L'assemblée a donné décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes et elle a accepté leur démission au 24 mars 1998.

3. Le nouveau conseil d'administration sera constitué par les suivants:

Kamila Grant, employée privée, résidant à Luxembourg-Ville

Sonja Müller, employée privée, résidant à Trèves/Allemagne

Jean-David van Maele, employé privé, résidant à Herborn/Luxembourg.

Leur mandat durera jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

4. La société AUDILUX LIMITED, avec siège à Douglas/Isle of Man a été élue Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

5. L'assemblée a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société de 2B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg à 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 12.00 heures.

K. Horsburgh S. Müller J.-D. van Maele
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36142/759/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

ENTREPRISE MARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 49.933.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 12 juin 1998

L'assemblée était ouverte à 14.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Karl Horsburgh, demeurant à Septfontaines. Le président a désigné comme secrétaire Sonja Müller et l'assemblée a élu M. Jean-David van Maele scrutateur.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 1.000 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'agenda.

Agenda:

1. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes et leur démission
2. Election d'un nouveau conseil d'administration
3. Election d'un nouveau commissaire aux comptes.

Décisions

1. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
2. Les actuels administrateurs sont réélus pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.
3. Le Commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 16.00 heures.

K. Horsburgh S. Müller J.-D. van Maele
Président Secrétaire Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36143/759/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

FILIMI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.

R. C. Luxembourg B 44.541.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36155/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GRAS SAVOYE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148-152, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 24.558.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 1^{er} juillet 1986, acte publié au Mémorial C n° 279 du 2 octobre 1986.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1998, vol. 511, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAS SAVOYE LUXEMBOURG
KPMG Experts-Comptables
Signature

(36168/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

FINCH IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour la S.A. FINCH IMMO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(36156/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GAUTIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 22.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour la S.à r.l. GAUTIER

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(36158/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GLINT BRAVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

R. C. Luxembourg B 57.282.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36160/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GLINT BRAVO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

R. C. Luxembourg B 57.282.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36161/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HENDERSON INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.

R. C. Luxembourg B 28.351.

Acte constitutif publié à la page 10275 du Mémorial C, numéro 215 du 9 août 1988.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36172/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HENDERSON INTERNATIONAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.

R. C. Luxembourg B 28.351.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juin 1998 a approuvé la délégation de la gestion journalière de la société, à Monsieur John Sutherland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36173/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GLINT LIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.283.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36162/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GLINT LIMA II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.283.

Le bilan au 31 juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36163/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GLINT MIKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.284.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36164/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GLINT MIKE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.284.

Le bilan au 31 juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36165/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GLINT SIERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.285.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36166/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GLINT SIERRA II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.285.

Le bilan au 31 juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36167/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GUNNERSTON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 44.386.

—
Extrait du conseil d'administration du 17 août 1998

Suite à la démission du Conseil d'Administration de Madame Carole Ann Godfrey du 17 août 1998, le Conseil a coopté comme nouvel administrateur afin de terminer le mandat de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Charles du Parcq Amy, administrateur de société, demeurant à 2-6 Church Street, St Helier, Jersey JE3 2BB.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1998.

Pour extrait conforme
ARTHUR ANDERSEN, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36169/501/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.
R. C. Luxembourg B 28.700.

Acte constitutif publié à la page 14401 du Mémorial C, numéro 305 du 19 novembre 1988.

—
Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36170/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HENDERSON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.
R. C. Luxembourg B 28.700.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juin 1998 a approuvé la délégation de la gestion journalière de la société, à Monsieur John Sutherland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36171/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

IMMOPRINCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 35.508.

—
Extrait de la décision des associés du 24 août 1998

Les associés prennent note et acceptent les démissions en tant que gérants de Monsieur Olivier Flourens et de Monsieur Bruno Coubes. En remplacement des gérants démissionnaires, les associés nomment jusqu'à révocation comme nouveaux gérants, avec effet au 26 mai 1998, Monsieur Philippe Thibaut et Monsieur Vincent Decalf.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST COVALBA S.A.
Signatures Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36184/045/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

IMMOGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.441.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1998.

Pour ordre
SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C.
Signature

(36183/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.
R. C. Luxembourg B 22.848.

Acte constitutif publié à la page 8002 du Mémorial C, numéro 179 du 20 juin 1985.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(36174/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.
R. C. Luxembourg B 22.848.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 1998 a approuvé la délégation de la gestion journalière de la société, à Monsieur John Sutherland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36175/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HORSE-STUD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 30.856.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HORSE-STUD S.A.H., avec siège social à Strassen,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 1989, publié au Mémorial C n° 324 du 9 novembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 novembre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C de l'année 1998 page 6156.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Reuter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Steines, comptable, demeurant à Mondorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Schaack, expert-comptable, demeurant à Bridel.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

– Augmentation du capital social pour le porter à 1.450.000.000,- LIT, représenté par 14.500 actions de 100.000,- LIT chacune, par l'émission de 2.000 actions nouvelles de 100.000,- LIT chacune.

– Souscription et libération en espèces de ces actions.

– Modification statutaire conséquente.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cents millions de lires italiennes (200.000.000,- LIT) pour le porter de son montant actuel de un milliard deux cent cinquante millions de lires italiennes (1.250.000.000,- LIT) à un milliard quatre cent cinquante millions de lires italiennes (1.450.000.000,- LIT) par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- LIT) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des deux mille (2.000) actions nouvelles CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, avec siège social à 9490 Vaduz, Kirchstrasse 39, (Principauté de Lichtenstein).

Souscription – Libération

Est ensuite intervenue la société CONSINTER HOLDING ESTABLISHMENT, prénommée, représentée par son seul et unique administrateur Monsieur Engelbert Schreiber, demeurant à Vaduz,

ici représenté par Monsieur Jean Reuter, prénommé,
 en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 juillet 1998
 laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,
 laquelle a déclaré souscrire les deux mille (2.000) actions nouvelles et les libérer en espèces à raison de cent mille liras italiennes (100.000,- LIT) par action, ainsi que la preuve en a été rapportée au notaire instrumentaire, de sorte qu'à partir de ce jour, la société a à son entière et libre disposition un montant supplémentaire de deux cents millions de liras italiennes (200.000.000,- LIT).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un milliard quatre cent cinquante millions de liras italiennes (1.450.000.000,- LIT), représenté par quatorze mille cinq cents (14.500) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- LIT) chacune.»

Coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à 80.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Reuter, M. Steines, E. Schaack, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, vol. 110S, fol. 12, case 4. – Reçu 41.800 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 1998.

M. Thyes-Walch.

(36177/216/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HORSE-STUD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 30.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36178/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INTER FUTURES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.202.

Le rapport annuel au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36185/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INTER FUTURES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.202.

Extrait du registre des procès-verbaux

L'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 31 octobre 1997 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que celui du Réviseur pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes arrêtés au 30 juin 1998.

Pour extrait conforme
 Pour INTER FUTURES, SICAV
 INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36186/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HOFFMANN-SCHWALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 6.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour la S.à r.l. HOFFMANN-SCHWALL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(36176/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HTF LUXHOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 44.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour la A.G. HTF LUXHOLDING
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(36179/757/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HTF LUXHOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 44.305.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 1998

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur François Peusch, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36180/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HTR INDIA FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.
R. C. Luxembourg B 25.372.

Acte constitutif publié à la page 1770 du Mémorial C, numéro 35 du 11 février 1987.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36181/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

HTR INDIA FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Center.
R. C. Luxembourg B 25.372.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juin 1998 a approuvé la délégation de la gestion journalière de la société, à Monsieur John Sutherland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36182/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INTER MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.206.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.
(36187/008/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INTER MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.206.

Extrait du registre des procès-verbaux

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mars 1998 a décidé de répartir le résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 1997 de la façon suivante:

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Bénéfice de l'exercice | 12.108.980 LUF |
| Bénéfice reporté | 1.489.958 LUF |
| Bénéfice distribuable | 13.598.938 LUF |
| Dividendes | 12.000.000 LUF |
| Solde à reporter | 1.598.938 LUF |

L'Assemblée prend note de la démission en date du 25 septembre 1997 de M. Arnaud Clement-Grandcourt de ses fonctions d'Administrateur.

L'Assemblée prend connaissance du poste laissé vacant par le décès de M. Robert Tamman.

L'Assemblée prend note également de la démission de M. Thierry Dingreville de ses fonctions d'Administrateur en raison de son changement d'affectation au sein du groupe BNP et ratifie la cooptation de M. Paul-François Gauvin intervenue lors du conseil d'Administration du 21 novembre 1997.

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période d'un an le mandat de M. Paul-François Gauvin, M. Jean Bego, M. Théo Braun, M. Roland Havy et de Mme Jocelyne Ravenne-Fraysse.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36188/008/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.055.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1998.

Pour INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(36194/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INTER STRATEGIE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.209.

Le rapport annuel au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36189/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INTER STRATEGIE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.209.

Extrait du registre des procès-verbaux

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 janvier 1997 a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs ainsi que celui du Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période d'un an.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jonathan Lyon de ses fonctions d'Administrateur.

Le mandat des Administrateurs et du Réviseur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 30 septembre 1998.

Pour extrait conforme
Pour INTER STRATEGIE
INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36190/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INPARFIN, INTERNATIONAL PARTICIPATION HOLDING S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.175.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1998.

Pour INPARFIN, INTERNATIONAL PARTICIPATION
HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(36191/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INPARFIN, INTERNATIONAL PARTICIPATION HOLDING S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.175.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1998.

Pour INPARFIN, INTERNATIONAL PARTICIPATION
HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(36192/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INVESTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 28.383.

Décision du Conseil d'administration

Suite à la démission de Monsieur Yves Mersch, le Conseil d'administration décide de coopter comme administrateur Monsieur Gaston Reinesch, vice-président de la SNCI en remplacement de l'administrateur démissionnaire et ce avec effet au 12 mai 1998.

M. Wurth
Le président

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36195/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

ISFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 1998.

Pour le notaire
Signature

(36196/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

JIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 58.048.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36197/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

JONROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 168, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour la S.à r.l. JONROS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(36198/757/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

JUKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 55.989.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36199/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

KALIEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 32.196.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36202/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

JULES & DONKER S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.090.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ITL (28.993.903,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 1998.

Signature.

(36200/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

JULES & DONKER S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.090.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 25, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ITL (8.485.817,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1998.

Signature.

(36201/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

KORATRADE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 46.242.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 décembre 1993, acte publié au Mémorial C, n° 117 du 29 mars 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KORATRADE FINANCE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(36203/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

KORATRADE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 46.242.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 décembre 1993, acte publié au Mémorial C, n° 117 du 29 mars 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KORATRADE FINANCE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(36204/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

KYKEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 55.990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36205/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 47.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour LIFE S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.A.

(36209/757/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

LA NORMA UBIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.
R. C. Luxembourg B 29.492.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36206/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

LAU RÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.859.

Acte constitutif publié à la page 8499 du Mémorial C, n° 178 du 30 juin 1988

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36207/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

LBB LANDESBANK BERLIN - GIRONZENTRALE.

Gesellschaftssitz: D-1000 Berlin, 31 Bundesallee 171.
Niederlassung Luxemburg: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 41.671.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 1997, einregistriert in Luxemburg, am 24. August 1998, Band 511, Blatt 19, Feld 2, wurde am 27. August 1998 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, den 27. August 1998.

RA A. Marc.

(36208/282/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

**LIFT, Société à responsabilité limitée,
au capital de LUF 70.000.000,-.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.248.

Constituée par-devant feu M^e Albert Stremmer, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 mars 1981, acte publié au Mémorial C, N° 106 du 27 mai 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juin 1981 et du 22 décembre 1981, actes publiés au Mémorial C, N° 191 du 21 septembre 1981 et au Mémorial C, N° 78 du 14 avril 1982, modifiée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C, N° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 octobre 1988, acte publié au Mémorial C, N° 27 du 31 janvier 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1989, acte publié au Mémorial C, N° 7 du 8 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C, N° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 juillet 1995, acte publié au Mémorial C, N° 536 du 20 octobre 1995.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1998, vol. 511, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFT
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(36210/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

LION INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 27.652.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36212/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

LIFT II - LIFT, G.m.b.H. & CO. K.G.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.701.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 8 mai 1989, acte publié au Mémorial C, n° 275 du 28 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C, n° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 janvier 1997, acte publié au Mémorial C, n° 237 du 15 mai 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1998, vol. 511, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFT II - LIFT, G.m.b.H. & CO K.G.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(36211/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

LUX-SARDA CONSULTANT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.451.

L'administrateur Monsieur Claude Cahen, ainsi que le commissaire aux comptes Madame Liette Gales ont déposé leur mandat avec effet à ce jour.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36213/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MC ANTHONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 56.641.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36217/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MC – BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.742.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the «General Meeting») of MC – BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDINGS) S.A., a société anonyme, having its registered office at 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, incorporated by a deed of M^e Camille Hellinckx on 5th December, 1994, (the «Corporation») which has been amended for the last time on 29th November, 1996, by a deed of M^e Edmond Schroeder, a Class meeting of Class A Shares of the Company and a Class meeting of Class B Shares of the Company.

The General Meeting was opened at 3.00 p.m. by Mr Georges Walckiers, banker, residing in Brussels, Belgium, being in the chair, who appointed as secretary M^e Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Marc Luthi, banker, residing in Geneva, Switzerland.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) To restate the articles of the Corporation as follows:

«Art. 1. Form, Name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of MC – BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDINGS) S.A.

Art. 2. Duration.

The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Objects.

The objects of the Corporation are the holding of participations in any form in Luxembourg or foreign companies and the management, control and development of such participating interests.

The Corporation may in particular acquire negotiable and non-negotiable securities of any kind whatsoever either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may dispose of the same by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Corporation may borrow or raise money with or without guarantee, in any currency, by the issue of debentures or otherwise.

The Corporation may provide loans, advances, guarantees or other financial assistance to meet the need of the Group.

In general the Corporation may take any measure and carry out any operation which it deems useful directly or indirectly for the attainment or development of its objects.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

The Corporation has an issued and subscribed capital of United States Dollars four million two hundred and forty-four thousand eight hundred (US\$ 4,244,800.-), represented by one million forty-seven thousand four hundred (1,047,400) Class A Shares fully paid up of a nominal value of United States Dollars two (US\$ 2.-) per Class A Share and one million seventy-five thousand (1,075,000) Class B Shares fully paid up of a nominal value of United States Dollars two (US\$ 2.-) per Class B Share.

The shares will be in registered form.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a two third majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 15th day of the month of June in each year at 3.00 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

The Corporation shall be managed by a board of directors composed of three members who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. Holders of shares, without distinction as to class, shall vote on elections of Directors, provided that for two of the three members of the Board, each class of shares can make a slate of two proposals for one directorship and the general meeting shall elect such director out of the relevant slate of proposals so made. In case the meeting does not elect a director out of such slate, the relevant class shall have the right to make further proposals until a director is so appointed. The third director shall be elected by an unanimous vote of the shareholders.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors cannot fill such vacancy but must immediately call a General Meeting of shareholders who shall replace such director in accordance with the same rules as such particular director had been elected.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by each director at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least fifteen days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a unanimous vote of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by all the directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. Binding signatures.

The Corporation will be bound by the signature of any person or persons (who can be a director of the Corporation) to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor.

The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor who needs to be an independent auditor but who needs not to be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen, on Commercial Companies as amended.»

2) To appoint the following as Directors of the Board with immediate effect until the annual general meeting to be held in 2002:

- (a) Mr Hans-Jörg Rudloff, banker, residing in Hermance, Switzerland,
- (b) Mr Georges Walckiers, banker, residing in Brussels, Belgium,
- (c) Mr Willy Douin, banker, residing in France.

II. The shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the Board of the General Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present General Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had been satisfactorily informed of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present General Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the General Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting unanimously resolves to restate the articles of the Corporation as set out in the agenda. In addition, all the holders of A shares and all the holders of B shares separately confirmed to the notary that they approve the restatement of the articles resolved by the general meeting.

Second resolution

The General Meeting unanimously resolves to appoint Messrs. Hans-Jörg Rudloff, Georges Walckiers and Willy Douin as sole directors of the Company with a term of office until the annual general meeting to be held in 2002, the office of none of the previous directors being extended.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the Board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MC – BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDINGS) S.A., une société anonyme ayant son siège social 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, le 5 décembre 1994 (la «Société») modifiée pour la dernière fois le 29 novembre 1996 par acte de M^e Edmond Schroeder, une assemblée générale de la catégorie d'Actions A de la Société et une assemblée générale de la catégorie B d'Actions de la Société.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. Georges Walckiers, banquier, demeurant à Bruxelles, Belgique, qui désigne comme secrétaire M^e Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Marc Luthi, banquier, demeurant à Genève, Suisse.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification complète des statuts de la Société comme suit:

«Art. 1^{er}. Forme, dénomination.

Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui en deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de MC – BBL EASTERN EUROPEAN (HOLDINGS) S.A.

Art. 2. Durée.

La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objets.

L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des Sociétés luxembourgeoises ou étrangères et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir des titres de quelque nature que ce soit négociables et non négociables par achat, souscription, contribution, option ou autrement et peut céder ces titres par vente, transfert, échange ou encore autrement.

La Société peut emprunter de l'argent ou se procurer des capitaux avec ou sans garantie, en quelques devises que ce soit, par l'émission d'obligations ou autrement.

La Société peut faire des prêts, des avances, donner des garanties ou toute autre aide financière nécessaire aux besoins du groupe.

De façon générale la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera directement ou indirectement utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats.

La Société a un capital souscrit de quatre millions deux cent quarante-quatre mille huit cents dollars des Etats-Unis (US\$ 4.244.800,-), représenté par un million quarante-sept mille quatre cents (1.047.400) actions de classe A entièrement libérées d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,-) par action de classe A et un million soixante-quinze mille (1.075.000) actions de classe B entièrement libérées d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,-) par action de classe B.

Les actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

Dans les limites prévues par la loi, la Société peut racheter ses propres actions.

Art. 6. Augmentation du capital.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15^{ème} jour du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les porteurs d'actions, sans distinguer selon les catégories, participeront à l'élection des administrateurs, à condition que pour deux des trois membres du conseil, chaque classe d'actions puisse constituer une liste de deux propositions pour un poste d'administrateur, l'assemblée générale devra alors élire un administrateur issu de la liste de propositions concernée. Dans l'hypothèse où l'assemblée n'élit pas un administrateur de cette liste, la classe d'actions concernée disposera de la possibilité de faire d'autres propositions jusqu'à ce qu'un administrateur soit élu. Le troisième administrateur devra être élu par un vote unanime des actionnaires.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants ne peuvent pas élire un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, mais doivent immédiatement convoquer une assemblée des actionnaires, qui élira un administrateur d'après les règles selon lesquelles cet administrateur avait été élu.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil.

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de chacun des administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quinze jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra

part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par tous les administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à chacun des membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Un administrateur peut assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion d'entendre et de parler aux autres personnes.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 13. Signatures autorisées.

La Société sera engagée par les signatures ou la signature de toute(s) personne(s) (qui pourra être un administrateur de la société) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire.

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui sera un commissaire indépendant qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des bénéfiques.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions prévues par la loi sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.»

2) Nomination des personnes suivantes comme administrateurs jusqu'à l'an 2002:

- (a) M. Hans-Jörg Rudloff, banquier, demeurant à Hermance, Suisse,
- (b) M. Georges Walckiers, banquier, demeurant à Bruxelles, Belgique,
- (c) M. Willy Douin, banquier, demeurant en France.

II. Les actionnaires présents et le nombre d'Actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, les convocations n'étaient pas requises.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de remplacer les statuts de la Société comme décrit dans l'ordre du jour. De plus, tous les actionnaires de classe A et tous les actionnaires de classe B confirment séparément au notaire qu'ils acceptent la modification complète des statuts décidée par l'assemblée générale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Messieurs Hans-Jörg Rudloff, Georges Walckiers et Willy Douin comme seuls administrateurs de la Société, dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2002, le mandat des administrateurs en fonction n'est pas prolongé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Walckiers, P. Hoss, M. Luthi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 109S, fol. 79, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 1998.

J. Elvinger.

(36218/211/448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

VALTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2015 Luxembourg, 189, avenue de la Faiènerie.

R. C. Luxembourg B 47.379.

—
DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the second of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Jeroen van der Molen, bank lawyer, residing at Trintange (Luxembourg);

«the attorney-in-fact»

acting as a special proxy of Valtameri Oyj, having its registered address at Pakilantic 61, Helsinki,

«the principal»

by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The attorney-in-fact declared and requested the notary to act:

I.- That the holding company VALTA HOLDING S.A., having its registered office at L-2015 Luxembourg, 189, avenue de la Faiènerie, registered in the trade register in Luxembourg, section B number 47.379, has been incorporated pursuant to a notarial deed made out on 21st April 1994, published in the Mémorial C page 15107 of 1994.

II.- That the subscribed share capital of the Company VALTA HOLDING S.A. amounts currently to FIM 5,000,000.- (five million finnish marks), represented by 5,000 (five thousand) shares having a par value of FIM 1,000.- (one thousand finnish marks) each.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of VALTA HOLDING S.A.

IV.- That the principal acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That all liabilities of the company have been paid or satisfied, and that the liquidation of the company has been terminated, without prejudice that the sole shareholder shall assume all liabilities of the company.

VI.- That the shareholder's register and the share certificates of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the principal fully discharges the board of directors and the statutory auditor for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company shall remain deposited for a period of five years with MERITA BANK LUXEMBOURG S.A., of 189, avenue de la Faïencerie.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned attorney-in-fact signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jeroen van der Molen, juriste de banque, demeurant à Trintange (Luxembourg);

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Valtameri Oyj, ayant son siège social à Pakilantic 61, Helsinki,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding VALTA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2015 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.379, a été constituée suivant acte reçu le 21 avril 1994, publié au Mémorial C page 15107 de 1994.

II.- Que le capital social de la société anonyme VALTA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à FIM 5.000.000,- (cinq millions de marks finlandais), représenté par 5.000 (cinq mille) actions de FIM 1.000,- (mille marks finlandais) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VALTA HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des certificats d'actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de surveillance de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à MERITA BANK LUXEMBOURG S.A., 189, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. van der Molen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1998, vol. 109S, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 1998.

J. Elvinger.

(36275/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MULTIGERM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3348 Leudelange, 16, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 54.533.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 mars 1996, acte publié au Mémorial C, n° 330 du 10 juillet 1996.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 1998, vol. 511, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MULTIGERM S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(36224/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

M.B.K. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 60.943.

Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 août 1998

Les associés de la société M.B.K. HOLDING S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont nommé Madame Marie-Louise Perdaens, demeurant à Louvain, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Robert Elvinger, démissionnaire, auquel décharge pleine et entière a été donnée pour l'exercice de son mandat. Est nommé nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Eddy Cools, démissionnaire, auquel décharge pleine et entière a été donnée pour l'exercice de son mandat.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'année 2002.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE ROBERT ELVINGER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(36216/609/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

PLANET TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le siège social de la Société:

PLANET TRADE, S.à r.l., 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

Motif:

La société est non active depuis longtemps.

Les propriétaires et ayants droit économiques ne réagissent plus aux demandes de régulariser leur situation administrativement et fiscalement.

Lundi 10 août 1998.

M. A. Claessens
Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 510, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36233/781/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

FONDATION CARLO HEMMER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 1997 ET 1996

(Montants en Francs luxembourgeois)

| ACTIF DU BILAN | 1997 | 1996 |
|--|----------------------|----------------------|
| <i>Actif immobilisé</i> | | |
| Immobilisations corporelles (Note 3) | 9.944.712,- | 10.234.662,- |
| <i>Actif circulant</i> | | |
| Créances (Note 4) | 523.401,- | 676.097,- |
| Valeurs mobilières (Note 5) | 101.575.720,- | 83.207.345,- |
| Avoirs en banque (Note 6) | 17.173.519,- | 23.864.013,- |
| | <u>119.272.640,-</u> | <u>107.747.455,-</u> |
| | <u>129.217.352,-</u> | <u>117.982.117,-</u> |
| | | |
| PASSIF DU BILAN | 1997 | 1996 |
| <i>Capitaux propres</i> | | |
| Fonds social | 500.000,- | 500.000,- |
| Succession Carlo Hemmer | 59.685.749,- | 59.685.749,- |
| Résultats reportés | 57.342.836,- | 36.975.613,- |
| Résultats de l'exercice | 9.346.182,- | 20.367.223,- |
| | <u>126.874.767,-</u> | <u>117.528.585,-</u> |
| <i>Dettes</i> | | |
| Autres dettes (Note 7) | 2.342.585,- | 453.532,- |
| | <u>129.217.352,-</u> | <u>117.982.117,-</u> |

COMPTES DE RECETTES ET DEPENSES POUR LES ANNEES
SE TERMINANT AUX 31 DECEMBRE 1997 ET 1996

(Montants en Francs luxembourgeois)

| | 1997 | 1996 |
|---|---------------------|---------------------|
| <i>Recettes provenant de l'actif circulant</i> | | |
| Intérêts créditeurs | 567.111,- | 560.637,- |
| Revenus sur valeurs mobilières | 1.662.164,- | 1.750.175,- |
| Plus-values réalisées sur valeurs mobilières | 44.800,- | 3.439.432,- |
| Plus-values non réalisées sur valeurs mobilières | 15.047.647,- | 15.089.874,- |
| Bénéfice de change | 22.645,- | 110.555,- |
| | <u>17.344.367,-</u> | <u>20.950.673,-</u> |
| <i>Dépenses relatives à l'actif circulant</i> | | |
| Frais bancaires | (256.170,-) | (233.679,-) |
| Moins-values réalisées sur valeurs mobilières | 0,- | (197.483,-) |
| Moins-values non réalisées sur valeurs mobilières | (503.940,-) | (51.980,-) |
| Pertes de change | 0,- | (8,-) |
| | <u>(760.110,-)</u> | <u>(483.150,-)</u> |
| <i>Résultat provenant de l'actif circulant</i> | 16.584.257,- | 20.467.523,- |
| <i>Autres recettes</i> | | |
| Dons | 500,- | 500,- |
| <i>Autres dépenses</i> | | |
| Frais administratifs | (88.462,-) | (100.800,-) |
| Dépenses en faveur de CAJL (Note 8) | (7.150.113,-) | 0,- |
| <i>Excédent (déficit) de l'exercice</i> | 9.346.182,- | 20.367.223,- |
| <i>Résultats reportés début de l'exercice</i> | <u>57.342.836,-</u> | <u>36.975.613,-</u> |
| <i>Résultats reportés fin de l'exercice</i> | 66.689.018,- | 57.342.836,- |

ETATS DES VARIATIONS DE LA SITUATION FINANCIERE POUR LES ANNEES
SE TERMINANT AUX 31 DECEMBRE 1997 ET 1996

(Montant en Francs Luxembourgeois)

| | 1997 | 1996 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <i>Origine des fonds</i> | | |
| Excédent de l'exercice | 9.346.182,- | 20.367.223,- |
| Diminution des créances | 152.696,- | 1.095.193,- |
| Augmentation des dettes | 1.889.053,- | 0,- |
| Diminution des immobilisations corporelles | 289.950,- | 0,- |
| | <u>11.677.881,-</u> | <u>21.462.416,-</u> |
| <i>Utilisation des fonds</i> | | |
| Augmentation des valeurs mobilières | (18.368.375,-) | (13.268.076,-) |
| Diminution des dettes | 0,- | (7.855.508,-) |
| | <u>(18.368.375,-)</u> | <u>(21.123.584,-)</u> |
| <i>Augmentation (Diminution) des fonds</i> | (6.690.494,-) | 338.832,- |
| <i>Fonds disponibles début de l'exercice</i> | <u>23.864.013,-</u> | <u>23.525.181,-</u> |
| <i>Fonds disponibles fin de l'exercice</i> | 17.173.519,- | 23.864.013,- |

ANNEXE AUX 31 DECEMBRE 1997 ET 1996

(Montant en Francs Luxembourgeois)

1. Généralités

La FONDATION CARLO HEMMER (La Fondation) a été constituée le 14 novembre 1986 sous la dénomination initiale de LETZEBUERGER JUGENDHERBERGEN.

La Fondation a été approuvée par arrêté grand-ducal du 29 décembre 1986 comme établissement d'utilité publique. La Fondation est désignée comme organisme pouvant recevoir des libéralités en espèces fiscalement déductibles dans le chef des donateurs suite à l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1989.

La durée de l'établissement est illimitée.

L'objet de la Fondation est de recueillir et de gérer des fonds en vue de soutenir et de promouvoir:

- le développement du tourisme social, sportif et éducatif parmi la jeunesse,
- l'établissement, l'entretien de la gestion d'un réseau d'auberges de jeunesse au Grand-Duché de Luxembourg,
- l'organisation de voyages de jeunes dans le pays et à l'étranger, et de rencontres de jeunes de tous pays sans distinction de race, de religion, ou d'opinion politique,

- l'organisation de séjours d'écoles en classes vertes dans les auberges de jeunesse et l'encouragement d'activités périscolaires en connexion avec les auberges de jeunesse,
- la formation d'animateurs.

2. Principes, règles et méthodes comptables

La Fondation tient ses livres en francs luxembourgeois (LUF) et les comptes annuels ont été préparés en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de terrains et sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition augmenté des frais accessoires. Aucun amortissement n'est pratiqué sur la valeur des terrains.

b) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées à la valeur boursière à la date des comptes annuels.

Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sont enregistrées au compte de recettes et dépenses.

c) Conversion des devises

Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées au cours de la date de clôture. A la clôture, les actifs circulants et les dettes sont évalués aux cours de change applicables à cette date, les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de recettes et dépenses.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de la façon suivante:

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------|---------------------|
| Terrain à Lultzhausen | 10.234.662,- | 10.234.662,- |
| Vente du droit d'usufruit sur une partie du terrain | (300.000,-) | 0,- |
| Frais de cadastre | 10.050,- | 0,- |
| | <u>9.944.712,-</u> | <u>10.234.662,-</u> |

Le terrain de Lultzhausen, acquis en 1995, est destiné à servir à la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse.

4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et ont une durée résiduelle inférieure à un an.

Les créances se composent d'intérêts à recevoir pour un montant de 523.401,- LUF (en 1996: 676.097,- LUF).

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières se composent de la façon suivante:

| | 1997 | 1996 |
|--------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Obligations | 56.148.719,- | 50.659.150,- |
| Fonds communs de placement | 0,- | 0,- |
| Obligations convertibles | 39.000,- | 43.020,- |
| Actions | 44.028.001,- | 30.979.975,- |
| Métaux précieux | 1.360.000,- | 1.525.200,- |
| | <u>101.575.720,-</u> | <u>83.207.345,-</u> |

6. Avoirs en banques

Les avoirs en banques se composent de la façon suivante:

| | 1997 | 1996 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| Comptes courants | 1.196.305,- | 4.334.654,- |
| Comptes à terme | 15.977.214,- | 19.529.359,- |
| | <u>17.173.519,-</u> | <u>23.864.013,-</u> |

7. Autres dettes

Les autres dettes se composent de la façon suivante:

| | 1997 | 1996 |
|---------------------------------|--------------------|------------------|
| Dettes envers la CAJL | 2.254.231,- | 453.532,- |
| Frais à payer | 8.354,- | 0,- |
| | <u>2.342.585,-</u> | <u>453.532,-</u> |

Les dettes envers la CAJL ont subi les mouvements suivants:

| | 1997 | 1996 |
|---|--------------------|---------------|
| Solde début de l'exercice | 453.532,- | 8.309.000,- |
| Dépenses de CAJL prises en charge par la Fondation: | | |
| Aménagement AJ Lultzhausen | 6.121.737,- | 0,- |
| DE KOMPASS | 633.962,- | 0,- |
| 50ème anniversaire de la Centrale | 50.000,- | 0,- |
| | <u>6.805.699,-</u> | <u>0,-</u> |
| Paiements faits par la Fondation | (5.005.000,-) | (7.855.508,-) |
| Solde fin de l'exercice | 2.254.231,- | 453.532,- |

8. Dépenses en faveur de CAJL

En 1997, les dépenses en faveur de CAJL se composent de la façon suivante:

| | |
|--|--------------------|
| Dépenses de CAJL prises en charge par la Fondation (Note 7) | 6.805.699,- |
| Facture relative à DE KOMPASS payée directement par la Fondation | 344.414,- |
| | <u>7.150.113,-</u> |

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

BUDGET RECTIFIE POUR 1997

| Art. | Libellé | Budget initial au 1.1.97 | Budget rectifié au 1.12.97 | Compte de l'exercice 1997 | Remarques |
|-----------------|--|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|---|
| <i>Recettes</i> | | | | | |
| R1 | Résultat provenant de l'actif circulant | 17.000.000,- | 21.000.000,- | | Estimation suivant comptes 1996 |
| R2 | Dons et legs | 1.000,- | 500,- | | Estimation |
| R3 | Vente d'un terrain à Lultzhausen | 1.000.000,- | 300.000,- | | Suivant décision CA du 5.12.96 et acte notaire Beck du 21.7.97 |
| RT | Total des recettes | 18.001.000,- | 21.300.500,- | | |
| <i>Dépenses</i> | | | | | |
| D1 | Dépenses administratives | 120.000,- | 110.000,- | | Gestion portefeuille et honoraires société de révision |
| D2 | Frais de port et de télécommunication | 2.000,- | 1.024,- | | Estimation |
| D3 | Frais divers | 10.000,- | 10.050,- | | Mesurage cadastral terrain Lultzhausen (décision CA du 26.3.1997) |
| D4 | Subventions aux projets de la CAJL: | | | | |
| D41 | Aménagement nouveaux dortoirs AJ Lultzhausen | 5.000.000,- | 5.600.000,- | | Suivant décision CA du 26.11.96 |
| D42 | Projet DE NEIE KOMPASS | 2.500.000,- | 1.300.000,- | | Suivant décision CA du 26.11.96 et 18.11.96. |
| D43 | 50 ^e anniversaire de la CAJL | 50.000,- | 0,- | | Suivant décision CA du 26.11.96 |
| D44 | Solde commande du 24.5.96 pour mobilier | 305.613,- | 305.613,- | | Suivant décision CA du 17.12.96 |
| DT | Total des dépenses | 7.987.613,- | 7.326.687,- | | |
| | Excédent de l'exercice (RT-DT) | 10.013.387,- | 13.973.813,- | | |
| | Affectation aux fonds propres | 10.013.387,- | 13.973.813,- | | |

Approbation du Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36281/000/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

INTER-ACTIONS FAUBOURGS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 1998 les articles suivants des statuts ont été modifiés:

Chapitre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. L'association prend le nom de INTER-ACTIONS. Elle a son siège à Luxembourg. Le nombre minimum de ses associés est de quatre personnes.

Art. 2. Elle a pour but de promouvoir, de coordonner et d'organiser des actions à caractère social, pédagogique ou culturel dans l'intérêt de régions ou de groupes de personnes défavorisés. L'association peut accomplir toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet social, notamment la prise de participation dans des sociétés ou dans d'autres organisations.

Chapitre II. Membres, Admissions, Sorties, Cotisations

Art. 3. L'association est composée de membres actifs et de membres honoraires. Les Membres actifs s'obligent à verser la cotisation annuelle et à exécuter les décisions de l'assemblée générale. L'Admission des membres actifs (les associés) et des membres honoraires est soumise à l'approbation par le conseil d'administration. Seuls les membres actifs ont droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 4. L'Assemblée Générale peut fixer une cotisation annuelle qui ne pourra pas dépasser trois mille francs par membre actif.

Chapitre III. Administration

Art. 7. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont élus par l'assemblée générale. Les autres trois membres sont: MM. Roger Faber, Jan Nottrot, André Reuter. Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Il définit leurs attributions.

tions. Le président et le vice-président sont choisis obligatoirement parmi les membres élus. Les membres élus au conseil d'administration le sont pour terme d'un an et ils sont rééligibles.

Art. 10. Les actes qui engagent l'association doivent être signés par le président ou son remplaçant et par un deuxième membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer son pouvoir à un autre membre ou à un tiers pour des charges déterminées. La gestion journalière est assurée par un comité de direction composé de MM. Roger Faber, Jan Nottrot, André Reuter.

Art. 11. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales, il décide des options à long terme et des engagements financiers importants de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les statuts est de la compétence du conseil d'administration

Chapitre IV. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle reçoit le rapport du conseil d'administration sur les activités de l'association pendant l'année écoulée, arrête les comptes pertes et profits et le bilan et fixe le budget pour l'année à venir.

Chapitre V. Comptes Annuels

Art. 17. Le bilan des comptes sera présenté par le trésorier lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Chapitre VII. Disposition Générale

Art. 19. Sont applicables pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Luxembourg, le 20 juillet 1998.

J.-P. Wictor J. Nottrot
Le Président Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36282/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

ASCOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatre août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Magalie Ascoat, directrice de magasin, demeurant à L-5520 Remich, 3, rue Dauvelt.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en gros et en détail, l'acquisition, la vente, l'import et l'export d'articles d'horlogerie et de bijouterie. La société pourra prêter son assistance à la réalisation immobilière de surfaces de vente ainsi qu'aux activités de conseils en tous genres.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient lui paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de ASCOLUX, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Remich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du gérant qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement souscrites par la comparante Madame Magalie Ascoat, prénommée.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sociales peuvent être cédées par acte sous seing privé.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants pourront également confier la gestion journalière à une ou plusieurs personnes qui pourront engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum. A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par elle sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commencera ce jour et finira le 31 décembre 1998.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933, telles que modifiées, s'appliquent.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Résolutions prises par la constituante

1) L'adresse de la société est fixée à L-5532 Remich, 8, rue Enz.

2) Est nommé gérante unique de la société:

- Madame Magalie Ascoat, prénommée.

La société est valablement engagée sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Ascoat, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 5 août 1998, vol. 461, fol. 70, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 août 1998.

A. Lentz.

(36284/221/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1998.

BALTIMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. TURNBERRY INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, ici représentée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Panama, le 2 août 1996.

2. Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BALTIMORE S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (12.500.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

| <i>Actionnaires</i> | <i>Capital souscrit</i> | <i>Capital libéré</i> | <i>Nombre d'actions</i> |
|--|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| 1. TURNBERRY INVESTMENTS S.A., prénommée | 1.248.750,- | 1.248.750,- | 999 |
| 2. M ^e Philippe Morales, prénommé | 1.250,- | 1.250,- | 1 |
| Total: | 1.250.000,- | 1.250.000,- | 1.000 |

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de LUF 50.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.
- Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.
- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Morales, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 août 1998, vol. 461, fol. 70, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 12 août 1998.

A. Lentz.

(36285/221/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 1998.

COSELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Luxembourg, 166, rue de Dippach.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Alain Pavoglio, directeur commercial, demeurant à Luxembourg, 15, rue de Chicago.
- 2) Monsieur Gérald Guillaume, comptable, demeurant à Bertrange, 166, rue de Dippach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de COSELUX, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations de secrétariat, de gestion, de comptabilité, limitées à la seule tenue des livres.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Gérald Guillaume, prénommé, quatre-vingt-quinze 95 parts
- Monsieur Alain Pavoglio, prénommé, cinq 5 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer de scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. - Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Gérald Guillaume, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Pavaglio, G. Guillaume, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 1998, vol. 110S, fol. 35, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 août 1998.

G. Lecuit.

(36286/220/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 1998.

E.R.E.C., EUROPEAN REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société de droit anglais TUCHI INVESTMENTS Ltd., avec siège social à 19, Seaton Place, JE4 8PZ Saint Hélier (Jersey),
ici représentée par son directeur, Monsieur Guy Hermans, économiste, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

2. La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A. , avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé, entre les parties comparantes, qui seront actionnaires de la société, une société anonyme sous la dénomination de EUROPEAN REAL ESTATE COMPANY S.A., en abrégé E.R.E.C. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière (NACE-LUX: 70.110) et la participation dans le capital social de différentes sociétés ainsi que la gestion des sociétés appartenant en majorité à la soparfi, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), représenté par mille actions (1.000) actions de mille cinq cents francs luxembourgeois (1.500,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille cinq cents francs luxembourgeois (1.500,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. - Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour du mois suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. - Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. - Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1) La société de droit anglais TUCHI INVESTMENTS Ltd., cinq cents actions | 500 |
| 2) La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., cinq cents actions | 500 |
| Total: mille actions | 1.000 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 60.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Guy Paul Hermans, économiste, demeurant 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg;

b) Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon;

c) Madame Natalia Kornienkova, médecin-stomatologue, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

4) Est nommée commissaire:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire en l'an deux mille quatre.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hermans, L. Voet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 24 août 1998, vol. 461, fol. 74, case 10. – Reçu 15.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 août 1998.

A. Lentz.

(36288/221/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 1998.

VIP DOMOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Shnadt.

R. C. Luxembourg B 45.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour la S.à r.l. VIP DOMOTEC

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(36276/757/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

WINDOWS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.135.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 272 du 15 juillet 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WINDOWS INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(36278/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

WINDOWS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.135.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 272 du 15 juillet 1994.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WINDOWS INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(36279/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

FONDATION HANDICAP 999.

Siège social: Nospelt.

BILAN DE LA FONDATION HANDICAP 999 POUR L'ANNEE 1993

| | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|------------------|--------------|
| Dons reçus | 374.002,- | |
| Intérêts | 4.308,- | |
| Frais de compte | | 529,- |
| Total: | <u>378.310,-</u> | <u>529,-</u> |

Avoir au 31.12.93: 377.781,- LUF

BILAN DE LA FONDATION HANDICAP 999 POUR L'ANNEE 1994

| | Recettes | Dépenses |
|--------------------------|-----------------|------------------|
| Dons reçus | 999,- | |
| Intérêts | 14.204,- | |
| Frais de compte | | 158,- |
| Financement ALPAPS | | 100.000,- |
| Total: | <u>15.203,-</u> | <u>100.158,-</u> |

Avoir au 01.01.94: 377.781,- LUF

Avoir au 31.12.94: 292.826,- LUF

BILAN DE LA FONDATION HANDICAP 999 POUR L'ANNEE 1995

| | Recettes | Dépenses |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Dons reçus | 17.199,- | |
| Intérêts | 7.995,- | |
| Frais de compte | | 520,- |
| Financemnt Luciano Fratini | | 59.712,- |
| Total: | <u>25.194,-</u> | <u>60.232,-</u> |

Avoir au 01.01.95: 292.826,- LUF

Avoir au 31.12.95: 257.788,- LUF

BILAN DE LA FONDATION HANDICAP 999 POUR L'ANNEE 1996

| | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|-----------------|--------------|
| Dons reçus | 29.500,- | |
| Intérêts | 4.737,- | |
| Frais de compte | | 212,- |
| Total: | <u>34.237,-</u> | <u>212,-</u> |

Avoir au 01.01.96: 257.788,- LUF

Avoir au 31.12.96: 291.813,- LUF

BILAN DE LA FONDATION HANDICAP 999 POUR L'ANNEE 1997

| | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|------------------|-------------|
| Dons reçus | 123.000,- | |
| Intérêts | 7.868,- | |
| Frais de compte | | 46,- |
| Total: | <u>130.868,-</u> | <u>46,-</u> |

Avoir au 01.01.96: 291.813,- LUF

Avoir au 31.12.96: 422.635,- LUF

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 133, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(36280/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

WFG RETLAW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.

R. C. Luxembourg B 46.765.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36277/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MARUL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 50.702.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mars 1995, acte publié au Mémorial C, numéro 326 du 18 juillet 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARUL HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(36214/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MARUL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 50.702.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mars 1995, acte publié au Mémorial C, numéro 326 du 18 juillet 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARUL HOLDING S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(36215/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MEDIA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 43.049.

A compter du 22 août 1998 Monsieur Dominique E. Verhaegen a démissionné de son poste d'administrateur de la société MEDIA TRUST S.A.

La composition du Conseil d'Administration est désormais la suivante:

- M. Johan Schotte, administrateur-délégué
- M. Sven Delsupehe, administrateur

Luxembourg, le 25 août 1998.

Pour MEDIA TRUST S.A.
BANQUE NAGELMACKERS 1747
(LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36219/049/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

NASKA GROUP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 55.057.

Aktionärsversammlung vom 31. Juli 1998

Einberufung der Aktionärsversammlung aus ausserordentlichen Gründen

Thema: Abberufung des Herrn Drs. Jur. Alex Emile Frederic Deconinck als bestellter Geschäftsführer der NASKA GROUP S.A. (R. C. 55.057)

Die Aktionärsversammlung stellt fest, dass 100% der Aktieneigentümer anwesend sind, so dass in dieser Aktionärsversammlung rechtskräftige Beschlüsse gefasst werden können. Die Aktionäre hatten am gestrigen Tag, dem 30. Juli 1998, um 16.00 Uhr, den Geschäftsführer Herrn Deconinck zu einer ausserordentlichen Aktionärsversammlung bestellt, er ist nicht erschienen und hat ebenfalls nicht abgesagt.

Mit sofortiger Wirkung beschliesst die Aktionärsversammlung aus vorliegenden Gründen den Geschäftsführer Herrn Deconinck abzusetzen. Dieses wird einstimmig angenommen.

Es wird beschlossen, dass die Absetzung des Herrn Deconinck als Geschäftsführer der NASKA GROUP S.A. der kontoführenden Bank der NASKA GROUP S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Filiale: AM BAHNHOF (z.Hd. Herrn Wildgen)
L-2951 Luxemburg
mit sofortiger Wirkung mitgeteilt wird.

Die Aktionärsversammlung hat beschlossen, dass Herr Manfred Karl-Heinz Walter damit beauftragt wird, die entsprechenden Änderungen bezugnehmend auf die Änderungen im Handelsregister in Luxemburg

- Streichung des alten Geschäftsführers,
 - Ernennung des neuen Geschäftsführers
- zu veranlassen.

Die Aktionäre haben beschlossen, dass Herrn Deconinck der sofortige Zugriff auf das Firmenkonto in der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Filiale Luxembourg AM BAHNHOF Konto. 30-811204-32-1 verwehrt wird und dass Herr Manfred Karl-Heinz Walter als neuer zeichnungsberechtigter für das oben genannte Konto eingetragen wird.

Die Aktionäre haben einstimmig beschlossen und als neuen Geschäftsführer
Herr Manfred Karl-Heinz Walter

In de Röth 8
23611 Bad Schwartau
Deutschland

Ausweis der Bundesrepublik Deutschland: 1014049346 ernannt.

M. K.-H. Walter
Bestätigt durch die Aktionäre
100% iger Besitzer der Aktien

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 1998, vol. 510, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36225/289/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MEINBACH CONSULTING & DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 79A, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

*Pour MEINBACH
CONSULTING & DESIGN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.A.*

(36220/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MERCEDES-BENZ LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.
R. C. Luxembourg B 57.028.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Signature.

(36221/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MERCEDES-BENZ LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.
H. R. Luxemburg B 57.028.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 28. Mai 1998

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Dr. Pfahls an. Auf Vorschlag des Gesellschafters DAIMLER-BENZ A.G. ernennt die Generalversammlung Herrn Reinhard Lhys, geschäftsansässig in Brüssel/Belgien, mit Wirkung vom 28. Mai 1998 zum Mitglied des Verwaltungsrats.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36222/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

PECOTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.
R. C. Luxembourg B 46.199.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36230/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

MICROPAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 55.198.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 août 1998, vol. 511, fol. 21, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE
ALBERT SCHILTZ SC
Signature

(36223/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

NATURA HELVETICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 32.791.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36226/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

NIKALK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.
R. C. Luxembourg B 33.771.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36227/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

ORDILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.616.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 15, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 1998.

Pour ordre
SOCIETE DE REVISION
ET D'EXPERTISES SC
Signature

(36228/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

P.M.I. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Leopold Goebel.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 4 août 1998 à 12.45 heures

Actionnaires présents:

M. Chris Stranger

M. Joris Impe

M. Dirk De Coninck.

La Société DUBLIN CITY CONSULTANTS LTD, représentée par son mandataire M. Dirk De Coninck.

Désigné comme Président: M. Chris Stranger.

Après vérification de la totalité des 500 parts, se trouvant entièrement déposée au siège, le Président ouvre l'Assemblée Générale à 12.45 heures.

Ordre du Jour:

1. Transfert des parts.

2. Démission et nomination de la Gérance.

3. Fixation du Siège Social.

4. Procuration.

- Les actionnaires présents sont unanimement d'accord de céder leurs parts intégralement, libres de toutes dettes à leur valeur nominale de LUF 1.000,- par action à M. Joris Impe, résidant à Anvers, Belgique.

- La totalité du capital de la Société de 500.000,- LUF, c.-à-d. 500 parts de 1.000,- LUF, se trouve dès à présent à 100% en main de M. Joris Impe.

- M. Chris Stranger démissionne du poste qu'il occupait comme gérant en faveur de M. Joris Impe, préqualifié, avec l'unanimité de l'Assemblée Générale qui le décharge de toute responsabilité ultérieure, dès à présent.

- La Société se trouve dorénavant engagée par la seule signature de M. Joris Impe.

- Le siège de la Société reste au 4, allée Leopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

- M. Joris Impe remet une Procuration Unique à M. Claessens, économiste, pour enregistrer les minutes auprès les instances administratives à Luxembourg.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire vers 14.52 heures.

Signatures

Signature

Cédants

Nouveau Propriétaire - Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 510, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36234/781/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

PATISSERIE WINANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, Zone commerciale et artisanale Kalchesbruck.

R. C. Luxembourg B 41.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour PATISSERIE WINANDY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE

DU LUXEMBOURG S.A.

(36229/757/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

PEINTURE LARUCCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R. C. Luxembourg B 21.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour PEINTURE LARUCCIA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE

DU LUXEMBOURG S.A.

(36231/757/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

PHIDIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 46.449.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Signature.

(36232/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

ROLAND INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 49.601.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue le 11 août 1998, que suite à la démission de Madame Danielle Laplace en tant qu'administrateur de la société, Monsieur Gilbert Canzerini, employé privé, demeurant à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans, a été nommé comme nouvel administrateur.

Monsieur Gilbert Canzerini terminera le mandat de Madame Laplace, qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'année 2000.

Luxembourg, le 12 août 1998.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36245/271/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

POM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.664.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 août 1998 que Mme Yannick Poos, employée privée, Luxembourg, a été cooptée administrateur en remplacement de M^e Guy Harles, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 11 août 1998.

Pour POM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36235/523/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

PROLIFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R. C. Luxembourg B 16.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour PROLIFA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE

DU LUXEMBOURG S.A.

(36236/757/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

PROLIFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R. C. Luxembourg B 16.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour PROLIFA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE

DU LUXEMBOURG S.A.

(36237/757/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

PROMOTOR, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 43.964.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Signature.

(36238/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

RHODES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 42.664.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36242/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

RHODES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 42.664.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36243/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

RHODES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 42.664.

—
*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1^{er} avril 1998
à 17.00 heures précises à Monaco*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de LUF 5.023.906,- et LUF 1.941.911,-

L'Assemblée Générale décide d'ajouter cette perte à celle de l'année 1995, soit LUF 6.965.817,- et de reporter cette perte au 1^{er} janvier 1998.

L'Assemblée Générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer à effectuer des opérations dans le futur immédiat.

Monaco, le 1^{er} avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le domiciliataire
T. van Vuuren
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36244/614/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

GEORGES-PUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 7, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 16.658.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour GEORGES-PUTZ, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE
DU LUXEMBOURG S.A.

(36239/757/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

QWACK MONTAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7618 Larochette, 17, rue Leidenbach.
R. C. Luxembourg B 51.486.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 1998.

(36240/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SEDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 7, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 3.077.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 1998

Conseil d'Administration

- 1) Madame Anne Duchêne, Educatrice, Luxembourg, Président, Administrateur-Délégué
- 2) Monsieur Lucien Gehl, Ingénieur, Senningerberg, Administrateur
- 3) Madame Marie-Josée Hoffmann, Catéchiste, Diekirch, Administrateur
- 4) Madame Philomène Hoffmann, Professeur, Luxembourg, Administrateur
- 5) Madame Jeanne Leyder, Infirmière, Walferdange, Administrateur
- 6) Madame Thérèse Mangen, Institutrice, Esch-sur-Alzette, Administrateur
- 7) Madame Marie-Thérèse Ruppert, Institutrice, Heisdorf, Administrateur
- 8) Monsieur Michel Schmitt, Professeur, Luxembourg, Administrateur

Commissaire aux Comptes

Monsieur Max Galowich, Juriste, Strassen

Luxembourg, le 15 juillet 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36251/503/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

RAIDERS 2000 S.A., Société Anonyme.

Le siège social de la Société:

RAIDERS 2000 S.A., 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg est dénoncé.

Motif:

La société est non active depuis longtemps.

Les propriétaires et ayants droit économiques ne réagissent plus à nos demandes de régulariser leur situation administrativement et fiscalement.

Lundi 10 août 1998.

M. A. Claessens
Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1998, vol. 510, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36241/781/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SAGERI LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148-152, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 38.717.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 18 novembre 1991, acte publié au Mémorial C, N° 189 du 8 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 novembre 1992, acte publié au Mémorial C, N° 102 du 5 mars 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1998, vol. 511, fol. 13, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAGERI LUXEMBOURG
KPMG EXPERTS-COMPTABLES

Signature

(36246/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SAN ROCCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1998, volume 110S, folio 12, case 9,

que la société anonyme SAN ROCCO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg,

a été dissoute par suite de la décision prise par l'actionnaire unique de la société et que sa liquidation se trouve clôturée,

les livres et documents de la société dissoute étant conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par M^e Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 1998.

M. Thyès-Walch.

(36247/216/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

**SILIFT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée,
au capital de LUF 25.000.000.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.686.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, alors notaire de résidence à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C, N° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 août 1992, acte publié au Mémorial C, N° 571 du 4 décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 août 1998, vol. 511, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SILIFT
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(36254/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 55, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 31.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1998.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(36252/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

**SGZ-BANK SÜDWESTDEUTSCHE GENOSSENSCHAFTS-ZENTRALBANK A.G.,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: D-60322 Frankfurt am Main, Bockenheimer Anlage 46.

Niederlassung Luxemburg: L-2017 Luxembourg, 26B, rue des Muguets.

H. R. Luxembourg B 42.137.

Die Bilanz zum 31. Dezember 1997, einregistriert in Luxemburg, am 24. August 1998, Band 511, Blatt 19, Feld 2, wurde am 27. August 1998 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Für Bemerkung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, den 27. August 1998.

RA A. Marc.

(36253/282/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SIMON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.

R. C. Luxembourg B 57.006.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 19, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36255/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ARSENAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 6.239.

Extrait de la décision de l'associé unique du 24 août 1998

L'associé unique prend note et accepte les démissions en tant que gérants de Monsieur Olivier Flourens et de Monsieur Bruno Coubes. En remplacement des gérants démissionnaires, l'associé unique nomme jusqu'à révocation comme nouveaux gérants, avec effet au 26 mai 1998, Monsieur Vincent Decalf et Monsieur Philippe Thibaut.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36261/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

TRANSIT AUTO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Assemblée générale extraordinaire

Entre les associés de la société à responsabilité limitée TRANSIT AUTO, ayant son siège social à 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, est convenu ce vingt août mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit le présent changement de gérant:

La démission de Monsieur Philip Valero, demeurant à L-Luxembourg, est acceptée et prendra cours à partir du 20 août 1998.

Madame Nathalie Salmon, demeurant à F-83140 Six Fours les Plages (France), est nommée gérante à sa place à partir du 20 août 1998.

La société est engagée par la signature individuelle de Madame Nathalie Salmon, prénommée.

M. P. Valero Mme N. Salmon.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36271/692/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SIOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.893.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36256/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SIOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.893.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36257/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SIOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.893.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 mai 1996

Il résulte dudit procès-verbal que:

* décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de leurs fonctions.

* les mandats des administrateurs, Monsieur Raphaël Gaillard, Madame Nathalie Carbotti et Madame Frie van de Wouw et du commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy, ont été renouvelés.

Luxembourg, le 8 mai 1996.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36258/614/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SIOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.893.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36259/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SIOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.893.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg
en date du 9 décembre 1997*

Il résulte dudit procès-verbal que:

* décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

* les mandats des administrateurs, Monsieur Raphaël Gaillard, Madame Nathalie Carbotti et Madame Frie van de Wouw et du commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36260/614/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SOLIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.783.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Signature.

(36262/609/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SUDGAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 137, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 5.248.

Constituée par-devant M^e François Altwies, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 1923, acte publié au Mémorial C, n° 15 du 25 mars 1923, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mars 1926, acte publié au Mémorial C, n° 19 du 17 avril 1926, modifiée par-devant M^e Paul Kuborn, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1940, acte publié au Mémorial C, n° 26 du 6 avril 1940, modifiée par-devant M^e Jules Hamelius, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1946, acte publié au Mémorial C, n° 24 du 7 mai 1946, modifiée par-devant le même notaire, en date du 31 mars 1948, acte publié au Mémorial C, n° 37 du 1^{er} juin 1946, modifiée par-devant M^e Robert Elter, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 1952, acte publié au Mémorial C, n° 4 du 17 janvier 1953, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 décembre 1953, acte publié au Mémorial C, n° 5 du 22 janvier 1954, modifiée par-devant le même notaire, en date du 20 avril 1973, acte publié au Mémorial C, n° 112 du 2 juillet 1973, modifiée par-devant le même notaire, en date du 16 mars 1975, acte publié au Mémorial C, n° 153 du 19 août 1975, modifiée par-devant M^e Georges Bourg, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 novembre 1982, acte publié au Mémorial C, n° 343 du 31 décembre 1982, modifiée par-devant M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 décembre 1989, acte publié au Mémorial C, n° 194 du 13 juin 1990, modifiée par-devant le même notaire, en date du 18 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 120 du 2 avril 1992, modifiée par-devant le même notaire, en date du 26 septembre 1991, acte publié au Mémorial C, n° 120 du 2 avril 1992, modifiée par-devant le même notaire, en date du 10 mai 1993, acte publié au Mémorial C, n° 362 du 10 août 1993, modifiée par-devant le même notaire, en date du 28 novembre 1996, acte publié au Mémorial C, n° 74 du 17 février 1997, modifiée par-devant le même notaire, en date du 3 décembre 1996, acte publié au Mémorial C, n° 119 du 12 mars 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUDGAZ S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(36263/537/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

SUXESKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 46.522.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

(36264/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 1998.
